

Programme de formation — Réaliser un état des risques (ERP)

Formation courte, environ 1 heure, 100 % à distance et asynchrone

Description

L'état des risques est le seul document du dossier de diagnostic technique qui n'exige **aucune certification** : n'importe quel professionnel peut l'établir. Cette formation courte vous donne le cadre juridique, la méthode à l'écran avec les outils publics, le contrôle avant remise et la façon d'intégrer la prestation à votre offre.

Ce que cette formation est. Une formation courte de prise en main, d'environ une heure. Elle ne délivre ni diplôme, ni titre, ni certification, et n'entre pas dans le cycle de formation continue de la certification des diagnostiqueurs immobiliers. Elle n'en a pas besoin : l'état des risques n'est soumis à aucune certification.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

1. Identifier les situations dans lesquelles un état des risques est exigé, à la vente comme à la location, au regard de l'article L125-5 du code de l'environnement.
2. Établir un état des risques complet à partir des outils publics, de la saisie de l'adresse au document remis.
3. Contrôler un état des risques avant remise et repérer les erreurs les plus fréquentes.
4. Situer les responsabilités respectives du vendeur ou bailleur et du professionnel.
5. Positionner la prestation dans son offre et la facturer.

Public visé

Diagnostiqueurs immobiliers, agents immobiliers, gestionnaires et administrateurs de biens, notaires et collaborateurs, et tout professionnel amené à constituer un dossier de diagnostic technique.

Prérequis

- Aucun prérequis de diplôme ni de certification.
- Accès à un ordinateur et à une connexion haut débit.

Contenu de la formation

Introduction (2 min)

Ce qu'est l'état des risques, à quel moment il est exigé, et pourquoi c'est la seule prestation du dossier de diagnostic qui ne demande aucune certification.

Module 1 — Le cadre réglementaire (7 min)

L'article L125-5 du code de l'environnement : l'information des acquéreurs et des locataires. Les zones qui déclenchent l'obligation — plans de prévention des risques naturels, technologiques et miniers, sismicité, potentiel radon, recul du trait de côte, obligations de débroussaillage. Vente et location. Durée de validité et exigence d'exactitude à la signature.

Module 2 — Responsabilité et litiges (3 min)

Qui engage sa responsabilité, et sur quoi. Ce que le vendeur ou le bailleur reste tenu de faire. Les conséquences d'un état des risques absent, périmé ou inexact.

Module 3 — Les outils gratuits à l'écran (4 min)

Géorisques et ERRIAL en démonstration : ce qu'ils rendent, ce qu'ils ne rendent pas, et où commence le travail qui reste à votre charge.

Module 4 — Réaliser un ERP de A à Z (3 min)

De la saisie de l'adresse au document intégré au dossier de diagnostic : la suite des gestes, à l'écran.

Module 5 — Panorama des solutions professionnelles (3 min)

Ce que les outils payants apportent par rapport au gratuit, et à partir de quel volume la question se pose.

Module 6 — Contrôler l'ERP avant remise (3 min)

La relecture avant remise : les points sur lesquels une erreur se voit, et la vérification de la concordance entre l'adresse, la parcelle et les zonages retenus.

Module 7 — Trois cas pratiques (3 min)

Trois adresses, trois configurations différentes, traitées de bout en bout.

Module 8 — Facturer et intégrer la prestation (2 min)

Positionner le prix, l'intégrer au dossier de diagnostic, et le présenter au client.

Moyens pédagogiques et techniques

- **Format** : 100 % e-learning asynchrone, accessible depuis la plateforme de l'organisme.
- **Ressources** : neuf séquences vidéo commentées, dont les démonstrations à l'écran des outils publics.
- **Accompagnement** : asynchrone, par messagerie, auprès du référent pédagogique.

Suivi et évaluation des acquis

- Un questionnaire à choix unique après six des neuf séquences, **18 questions** au total, seuil de réussite 60 %, tentatives illimitées, meilleur score conservé, correction commentée.
- **Sanction de la formation** : attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la durée, la nature de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis.

Durée, rythme et délais d'accès

- **Durée** : environ **1 heure** de parcours — **28 minutes de vidéo** (durée mesurée, non estimée), le reste en questionnaires corrigés et en mise en application sur vos propres dossiers.
- **Rythme** : libre, sans date imposée ni session programmée.
- **Délai d'accès** : immédiat après le paiement en ligne.
- **Durée d'accès** : 12 mois à compter de l'inscription.

Tarif et financement

79 €, net de taxe. PRO FORMATION SAS bénéficie de l'exonération de TVA prévue à l'article 261-4-4° a du code général des impôts : le montant affiché est le montant facturé. Paiement en ligne à l'inscription.

Financement : à cette durée, la question ne se pose généralement pas. Le FIF PL n'examine que les formations d'au moins **3 heures** — celle-ci n'entre donc pas dans ses critères. Pour un salarié, une prise en charge par l'OPCO de l'employeur reste théoriquement possible mais rarement mobilisée sur un montant de cet ordre.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap ; des aménagements sont étudiés au cas par cas. Référent handicap : **contact@pro-formation.re**.

Contact

Référent pédagogique et administratif : Julien SIKOUTRIS — contact@pro-formation.re. Réclamations : contact@pro-formation.re.

PRO FORMATION — 46 rue Montgrand, 13006 Marseille — SIRET : 928 268 309 00012

Déclaration d'activité n° 93132243613 — Certification Qualiopi n° CERT_S1025_1157 (actions de formation) — Organisme certifié

I.Cert n° CPS OFDI 052

contact@pro-formation.re — formation-diagnostiqueur-immobilier.net — version du 26/08/2026